

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 MAI 1844.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Ernest-Philibert-Adolphe de Calonne Beaufait.

MESSIEURS,

Par requête en date du 10 novembre 1841, le sieur de Calonne Beaufait avait formé une demande en grande naturalisation, mais par une requête subséquente, du 6 décembre 1842, il s'est borné à demander la naturalisation ordinaire.

Le suppliant, issu d'une famille originaire de Belgique, a vu le jour à Forest (France), le 18 prairial an XII de la république française; il a quitté la France en 1818, pour s'établir à Tournay, où il continua ses études. Le 19 avril 1822, il est entré au service du royaume des Pays-Bas en qualité de cadet, dans la quatrième division d'infanterie, et après avoir passé successivement par les grades de caporal et de sergent, il fut nommé sous-lieutenant par arrêté royal du 20 octobre 1825.

Dès le 13 octobre 1830, il reçut le brevet de capitaine au 4^e régiment d'infanterie belge, et à l'époque de ses requêtes, il occupait encore ce grade.

Les renseignements obtenus présentent le pétitionnaire comme tenant une conduite honorable, servant avec distinction, et méritant sous tous les rapports la faveur qu'il sollicite.

Les autorités consultées appuient sa demande.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

J. MAERTENS.